

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 janvier 2006
Français
Original: anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 5357^e séance
(privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité,
au Siège, à New York, le jeudi 26 janvier 2006, à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les soins du Secrétaire général, en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 26 janvier 2006, le Conseil de sécurité, en application des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), a tenu à huis clos sa 5357^e séance avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.

Le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil par M^{me} Heidi Tagliavini, Représentante spéciale du Secrétaire général et chef de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.

Les membres du Conseil, M^{me} Tagliavini et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues constructif. »

